

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2017**

Date de la convocation : 13 novembre 2017 Date d'affichage : 13 novembre 2017	Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de votants : 6 Nombre de procuration : 2
<i>L'an deux mille dix-sept, le 24 novembre 2017, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	Présents : BOREL Louis Jean, PEAGNO Jean-Pierre, GRANON Jonathan, VERNAY Thomas Absents ayant donné procuration : MAZALAIGUE Joël à PEAGNO Jean-Pierre, PELTIER Ludivine à VERNAY Thomas
Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEAGNO	Absent(s) excusé(s) :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2017

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 13 octobre 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 1/2017 – 13/10/2017 – DECISION MODIFICATIVE N°4 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Inst complexes spécialisées		1 590.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 590.00 €
D 2315 : Install. Mat et outil. tech	1 590.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 590.00 €	

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

3. Délibération 2/2017 – 13/10/2017 – DECISION MODIFICATIVE N°5 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit...	0.85 €	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	0.85 €	
D 701249 : Rev agence eau – redev pollu dom		0.45 €
D 706129 : Rev agce eau – red mod rés. coll		0.40 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		0.85 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

4. Délibération 3/2017 – 24/11/2017 – ACTUALISATION DU SCHEMA d' ASSAINISSEMENT - DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DREAL ET SUIVI DE PROCEDURE - avec ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis d'étude du Bureau d'Etudes Techniques Anne LEGAUT de DIE en date du 07 novembre 2017 relatif à l'actualisation du schéma d'assainissement avec dossier d'enquête publique, avis de la DREAL et suivi de procédure auquel s'ajoute les frais d'enquête publique (Indemnité de Commissaire Enquêteur et Publicités dans les journaux),

Le Coût de l'opération s'élève à :

BUREAU ETUDES TECHNIQUES : 5 000.00 € H.T,

FRAIS ENQUETE PUBLIQUE : 3 000.00 € H.T

soit un coût de 8 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette opération,

Le Conseil Municipal sollicite de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Drôme les subventions les plus élevées possibles à hauteur de 80 %,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier et cette opération.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

5. Délibération 4/2017- 24/11/2017 – TARIFS EAU 2018 - TARIFS ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs eau et les tarifs assainissement pour l'année 2018 et qu'il est nécessaire d'augmenter certains tarifs de 1%,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et vote les tarifs suivants pour l'année 2018, à l'unanimité :

TARIFS EAU 2018 :

- Forfait fourniture eau (résident, gîte) : 122.42 €,
- Redevance de remise en eau : 107.11 €,

TARIFS ASSAINISSEMENT 2018 :

- Redevance assainissement : 85.70 € (seulement pour le hameau de Grimone, et, pour les maisons situées Le Colombier en partie, Le Château, Le Village)
- Raccordement à l'assainissement : 200.00 €.

MONTANT DES REDEVANCES OBLIGATOIRES A L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2018 :

- Redevance pollution : 0.29 € le m3 soit 18.85 par branchement,
 - Redevance pour la modernisation des réseaux : 0.155 € le m3 par branchement seulement le hameau de Grimone, et, pour les maisons situées Le Colombier en partie, Le Château, Le Village),
- NOTA :** le volume à prendre en compte est de 65 m3 par branchement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

6. Délibération 5/2017 – 24/11/2017 – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 13/10/2017 relatif à ETAT d'ASSIETTE DES COUPES - ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 13 octobre 2017 relatif à l'état d'assiette des coupes pour l'année 2018,

Monsieur le Maire propose d'ajouter à cet état, la parcelle 43 sur une surface de 2 hectares comprenant des Pins Noirs, le mode de commercialisation se ferait en régie avec la création de piste d'environ 200 ml à la charge de la Commune de GLANDAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE CETTE PROPOSITION,
- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette coupe à l'état d'assiette pour la campagne 2018,
- CHARGE et DONNE signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

7. Délibération 6/2017 – 24/11/2017 – PANNEAU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS - Maquette

Monsieur le Maire donne un aperçu papier au conseil municipal du panneau maquette proposé par le Parc Naturel Régional du Vercors et portant la mention : "Alpages interdits aux chiens même tenue en laisse du 15 juin au 15 octobre par arrêté municipal".

Ces panneaux seraient pris en charge par le Parc Naturel Régional du Vercors.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE ce modèle et configuration de panneau,
- CHARGE et DONNE signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 7/2017 – 24/11/2017 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOULC EN DATE DU 24 Octobre 2017 relatif au non-paiement de cantine scolaire en 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération en date du 24 octobre 2017 de la commune de BOULC, sollicitant la commune de GLANDAGE de régler la somme de 606.09 € de cantine scolaire de Boulc datant de 2013 et concernant des enfants anciennement domiciliés à GLANDAGE,

Monsieur le Maire précise que Madame la Perceptrice, comptable des communes a sollicité le Maire de Boulc sur l'admission en non-valeur du titre 201 de l'année 2013 et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de recouvrer ce titre de recettes de la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GLANDAGE refuse à l'unanimité de régler le montant de 606.09 € à la Commune de BOULC.

La commune de GLANDAGE demande à la commune de BOULC d'établir une admission en non valeur concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

9. Délibération 8/2017 – 24/11/2017 – CLASSE DE NEIGE - ECOLE PRIMAIRE DE CHATILLON EN DIOIS - Année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 14 novembre 2017 relatif en l'objet et de la demande de subvention pour 4 enfants scolarisés à CHATILLON EN DIOIS et domiciliés sur la Commune de GLANDAGE soit 80.00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GLANDAGE, à l'unanimité accepte de verser une participation financière de 320.00 € pour financer ce séjour de 4 nuitées "classe de neige au centre Couleur Nature de Lus la Croix Haute".

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10. Délibération 9/2017 – 24/11/2017 – CLASSE DE NEIGE - RPI BOULC GLANDAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Sou des Ecoles de Boulc relatif à une classe de neige à la Jarjatte,

L'effectif des enfants de Glandage scolarisé à L'école de Boulc est de 10 élèves,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue une participation financière de 80.00 € par enfant soit 800.00 €.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

11. Délibération 10/2017 – 24/11/2017 – COMPTEUR ELECTRICITE - STATION UV LES COMBES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier d'Enedis en date du 13 novembre 2017 relatif en l'objet et et au problème d'enregistrement de la consommation d'énergie qui a nécessité un remplacement.

Enedis demande de bien vouloir prendre en compte le bordereau de consommations du 31 août 2016 au 31 octobre 2017 et demande de le retourner daté et signé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette régularisation,

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Commune de GLANDAGE

Registre des délibérations du conseil municipal

Emargements des membres du conseil municipal du 24 novembre 2017 à 19 heures	
Nom et Prénom	Signature
Joël MAZALAIGUE,	Absent ayant donné procuration à PEAGNO Jean-Pierre
Thomas VERNAY,	
Ludivine PELTIER,	Absente ayant donné procuration à VERNAY Thomas
Jonathan GRANON, 2 ^{ème} adjoint	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 ^{er} adjoint	